

Règlement du Critérium National F.S.G.T. de Cyclo-cross Des Écoles de Vélo 2022



Préambule:

Le responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur parcours et horaires, ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux.

Qualification:

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence a été validée avant le 07 janvier 2022, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

Moustique né(e) en 2016 et 2017 Pupille né(e) en 2012 et 2013 Poussin(e) né(e) en 2014 et 2015 Benjamin(e) né(e) en 2010 et 2011

Ce rassemblement se dispute en INDIVIDUEL par catégorie, moustique garçon, moustique fille, poussin garçon, poussin fille, pupille garçon, pupille fille, benjamin et benjamine.

Le Rassemblement n'est pas limité. Un challenge sera établi par comité.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR PAR EMAIL À LA FÉDÉRATION AVANT LE 21 DÉCEMBRE 2021 (date et heure de l'envoi de l'email, faisant foi).

Tarif d'engagement : 2€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

Pas d'engagements de club.

Matériel:

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

Pour la sécurité des participants, interdiction de toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.

Le changement de roues est autorisé.

Les cale-pieds avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires.

Les boyaux doivent être parfaitement collés.

VTT autorisé.

Récompenses:

1 maillot **vainqueur Critérium National** pour chaque catégorie garçon et fille, 1 médaille or, argent et bonze pour chaque podium et une médaille à tous les participants.

Prise des dossards:

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral de Cyclo-cross.

L'ordre d'appel des coureurs se fait comme suit et cela dans chaque catégorie :

- le premier coureur du comité organisateur.
- le premier coureur du comité du classement au challenge des comités du fédéral de l'année passée.
- pour les comités qui n'étaient pas au classement, c'est l'ordre d'arrivée des feuilles d'inscription qui sera pris en compte.

Temps des parcours :

Moustiques 4' Pupilles 8' Poussins 6' Benjamins 10'

Les catégories enfants de moustiques à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques à chaque catégorie. Les départs devront être différés.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

S'il y a des titres de champion départemental, régional ou même fédéral, ils ne sont valables que dans vos comités et ne sont pas pris en compte pour les critériums nationaux.

Toute manifestation intempestive a l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur. Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Respect de l'environnement :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 rue SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

